

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de COLONZELLE

Séance du 16 juin 2011

Nombre de
conseillers :

En exercice..... 10
Présents..... 9
Votants 9

Date de la
convocation :

10/06/2011

L'an deux mille onze, le seize juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc ROUSTAN, Maire.

Présents :

MM. Patrick AYME, Robert BERTRAND, Didier BOUCHARD, Jean-Marc CHARPENEL, Robert CHEVALIER, Olivier MATHEY, Jean-Pierre PASCALIN, Mmes Martine LAUBEPIN, Sabine DESGRANGES.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Robert CHEVALIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs EAU / ASSAINISSEMENT au 1^{er} juillet 2011

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour des tarifs Eau et Assainissement.

Le Conseil municipal délibère et décide de fixer, à compter du 1^{er} juillet 2011, les tarifs de la façon suivante :

Eau :

- Abonnement annuel..... 80,00 €
- Prix au m3 d'eau consommé 0,99 €
- Droit de branchement au réseau 684,00 €
- Droit de branchement pour les habitations destinées à recevoir plus de 10 personnes (gîtes, chambres d'hôtes, ...).... 1 368,00 €

Assainissement :

- Abonnement annuel.....54,00 €
- Prix au m3 d'eau consommé 0,67 €
- Droit de branchement au réseau 1 270,00 €
- Droit de branchement pour les habitations destinées à recevoir plus de 10 personnes (gîtes, chambres d'hôtes, ...).... 2 540,00 €

A ces tarifs s'ajoutent les taxes et redevances obligatoires en vigueur.

Acte rendu
exécutoire vu son
dépôt
en préfecture
le

Colonzelle, le 17 juin 2011

Le Maire,

Marc ROUSTAN.